Département de l'**AIN**
Arrondissement de **BELLEY**
Canton de **LAGNIEU**
Commune de **SAINT-VULBAS**

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 14
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 7 juillet 2023

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire,
MM Jacques **ROLLAND**, Mara **PHILIP**, Daniel **DALLERY**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Gisèle **PLAZA**, Jean-Louis **GREAU**, Corinne **DRUHET**, Sylvain **BOUVIER**, Maryline **JAMES**, Fabrice **MONNERY**, Sandrine **RAVET**, Karine **MARTIN** et Sébastien **GUILLON**
Excusé :
Procuration : Rémy **BARGE** à Fabrice **MONNERY**
Secrétaire : Corinne **DRUHET**
Date de la convocation : 30 juin 2023

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :
• Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à « France Travail »

Délibération N°75 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
75	85-2023	ATRIUM – Pavé granit et béton désactivé - Rte Port Galland et rue CF		7 887.50 €	
75	86-2023	AMEDYS – Isolation phonique ONET 346 rue Ph le Beau		1 877.85 €	
75	87-2023	COMAT & VALCO – abri bois Boulangerie		2 700.08 €	
75	88-2023	COMAT & VALCO – 3 abris festifs 3x3		1 830.06 €	
75	89-2023	VEOLIA – Fourniture et pose regard Cabinet dentaire – 928 rue CF		1 847.50 €	
75	90-2023	CMD – Portail style ancien 521 rue CF		5 300.00 €	
75	91-2023	VEOLIA – Etude amélioration qualité de l'eau Marcilleux-Gaboureaux		1 914.00 €	
75	92-2023	ENEDIS – Raccordement Lot. Le Loué		19 318.10 €	
75	93-2023	ENEDIS – Raccordement ancien poulailler – rte de Bron		1 109.40 €	
75	94-2023	TPF Menuiserie – remplacement escalier – 1183 rue CF		950.00 €	
75	95-2023	QUALICONSULT – Vérifications périodiques Musée et Boulangerie		990.00 € / an	
75	96-2023	QUALIDIA – Diag amiante avant travaux – 435 rue Ph le Beau		800.00 €	
75	97-2023	QUALIDIA – Diag amiante avant travaux – 505 rue CF		800.00 €	
75	98-2023	GRDF – Suppression branchement – 928 rue CF		1 230.31 €	
75	99-2023	INRAP - Avenant 1 convention archéologie préventive Station épuration			X
75	100-2023	ILLIWAP – Contrat premium pour 5 ans		350.00 € / an	
75	101-2023	LPO – convention installation nichoir église			X
75	102-2023	Fondation Clara – Convention prise en charge chats		100€/chat mâle 125€/chat femelle	

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
75	103-2023	TMPS – Remplacement 3 pompes		11 918.00 €	
75	104-2023	AP2I – Totem affichage dynamique MAPA		2 580.00 €	
75	105-2023	TPF Menuiserie – Habillage en planches – Grange 116 route de Blyes		3 300.00 €	
75	106-2023	ELYFEC – SPS 435 rue Philibert le Beau		1 435.00 €	
75	107-2023	QUALICONSULT – CT 435 rue Philibert le Beau		2 200.00 €	
75	108-2023	QUALIDIA – Diag performance énergétique – 89 logements		4 602.75 €	
75	109-2023	RTE - Convention liaisons aéro-souterraines 225 kV Serrières-Saint-Vulbas			X
75	110-2023	AMS – Décapage et métallisation – Ecole /CLSH/Gymnases/Tennis		14 204.00 €	
75	111-2023	ENEDIS – Raccordement 435 rue Philibert le Beau		1 109.40 €	
75	112-2023	CCPA – Avenant 1 à la convention pour l'entretien piste cyclable			X
75	113-2023	CASELLA – Eclairage LED scène Salle polyvalente		1 202.00 €	
75	114-2023	CASELLA – Eclairage LED Ateliers municipaux		9 904.00 €	
75	115-2023	Jegrimpe.com – Prises mur escalade		2 501.13 €	
75	116-2023	ELYFEC – SPS 505 rue Claires Fontaines		1 645.00 €	
75	117-2023	QUALICONSULT – CT 505 rue Claires Fontaines		3 200.00 €	
75	118-2023	TERRALIA – Conception paysage		22 500.00 €	

Délibération n°76 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Définition des tarifs et règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement tels qu'ils sont repris sur le tableau ci-dessous, avec effet au 4 septembre 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur.

PERISCOLAIRE

	Villibadois et employés	**Extérieurs**
QF de 0 à 800	**0.30€/demi-heure**	**0.50€/demi-heure**
QF de 801 à 1 500	**0.50€/demi-heure**	**0.80€/demi-heure**
QF > 1 501	**0.80€/ demi-heure**	**1€/ demi-heure**

Tarification en sus :
Absence non excusée : 5 €
Repas facturé : 5 €
Pénalité de 5 € par tranche de 5 minutes au-delà de 5 minutes de retard

Délibération n°77 : Centre Aquatique de loisirs - Modification des différents tarifs année 2023 et suivantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter les tarifs avec effet au 1er septembre 2023 pour le tarif des scolaires uniquement pour un montant de 400€ TTC/séance.

Délibération n°78 : Attribution d'une subvention – Gend 'cœur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Gend 'Cœur, une subvention de 600,00€. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Délibération n°79 : Règlement intérieur de la médiathèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement et tous documents s'y rapportant.

Délibération n°80 : Dénomination des voies et parking

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les dénominations suivantes et charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment au Centre des impôts fonciers :

- Du lavoir au Rhône, en-dessous du 519 rue Claires Fontaines : **chemin de la Vie de la Ranche**
- Parking en face de la médiathèque : parking **Les Vergers**
- BND entre rue Philibert le Beau et rue du Centre : **rue de l'Orangerie**

Délibération n°81 : Obligation de dépôt de déclaration préalable pour les clôtures et portails

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture et portail sur le territoire communal.

Délibération n°82 : Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, décide de consulter l'autorité environnementale sur la nécessité d'établir ou non l'évaluation environnementale de la mise en œuvre du plan local d'urbanisme, compte tenu de ces orientations et l'autorité compétente pour organiser la mobilité qui est voisine de notre commune, conformément à l'article L. 153-13 du code de l'urbanisme (le cas échéant).

Délibération n°83 : Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain - Convention de financement pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux – Eclairage général

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement et Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Dépenses (HT)	En €	Recettes	En €
Remplacement anciens luminaires à la Maison de Retraites	8 400.00		
Remplacement anciens luminaires locaux services techniques	9 904.00	Autofinancement de la Commune	10 429.00
Remplacement anciens luminaires scène salle polyvalente	1 202.00	Participation de la CCPA	9 077.00
Montant total des dépenses	**19 506.00**	**Montant total des recettes**	**19 506.00**

Délibération n°84 : Renforcement de la protection sur l'environnement - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire présente les rapports annuels de ces deux services, pour l'année 2022.

Délibération n°85 : Consultation Publique du 27 juin au 25 juillet 2023 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la société BIOMERIEUX en vue de l'extension de son entrepôt logistique à Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Délibération n°86 : Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à « France Travail »

Le Conseil Municipal rappelle son attachement fort aux actions, à l'autonomie et aux modalités de gouvernance des Missions Locales et soutient les propositions de son réseau dans les débats en cours sur « France Travail ».

Pour information :

- Rapport d'activités 2022 du SMPIPA
- Point sur le suivi du projet d'implantation de la future station d'épuration
- Travaux cabinet dentaire à l'arrêt jusqu'au 12/07 (suppression branchement gaz)
- Ouverture du salon de coiffure le 22/08
- Filets terrain city stade en cours d'achat

La séance est levée à 22h00.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du vendredi 15 septembre 2023.
Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance

Corinne **DRUHET**

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-VULBAS (AIN)

Marcel **JACQUIN**